



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 10001

## Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'annonce de la suppression lors de la prochaine rentrée scolaire des cours du samedi matin dans l'enseignement primaire et à partir de 2009 dans l'enseignement secondaire. En l'espèce, il convient de relever que cette mesure aura des conséquences sur le comportement des élèves qui entreront au lycée et qui auront eu pour habitude de ne pas avoir eu d'enseignement le samedi. Il lui demande donc son avis à ce propos.

## Texte de la réponse

Dès la rentrée 2008, les cours du samedi matin seront supprimés pour permettre la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures pour tous les élèves, réparties sur huit ou neuf demi-journées, du lundi au vendredi. En tout état de cause, les deux heures libérées par la suppression des cours le samedi matin, qui continueront à faire partie de l'obligation de service des enseignants, seront mobilisées au bénéfice des élèves rencontrant des difficultés. La mise en oeuvre de cette mesure a fait l'objet de discussions avec les organisations syndicales ; ces discussions ont abouti, à la date du 5 février, à la signature par deux d'entre elles d'un relevé de conclusions commun avec le ministère de l'éducation nationale. C'est sur la base de ces conclusions que les textes de cadrage national seront arrêtés et mis en oeuvre à la prochaine rentrée. En l'état actuel de la réflexion, il n'est pas prévu que cette mesure ait une répercussion sur les lycées, l'âge des élèves qui y sont scolarisés leur autorisant une plus grande autonomie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Armand Martin](#)

**Circonscription :** Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10001

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 novembre 2007, page 6964

**Réponse publiée le :** 15 avril 2008, page 3269